

DELIBERATION N°23

Convention ANCV / Ville de Dieppe – Séniors en vacances 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que le programme Séniors en Vacances mis en oeuvre par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) a pour objet de favoriser le départ en vacances des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées de plus de 55 ans.

L'ANCV propose aux séniors des séjours tout compris (pension complète, animations, excursions) et pour les plus modestes d'entre eux, une aide financière. L'organisation du transport reste à la charge de la collectivité. Une participation financière variable selon la destination retenue, pourra être demandée.

La convention signée entre la Ville de Dieppe et l'ANCV a permis d'organiser un séjour à l'Ile de Ré en 2009 et au Lavandou en 2010. 73 participants ont bénéficié d'une aide financière de l'ANCV.

Les tarifs des séjours sont les suivants :

- pour un séjour de 8 jours / 7 nuits
360 euros dont aide financière ANCV 180 € soit 180 € par personne,
- pour un séjour de 5 jours / 4 nuits
300 euros dont aide financière ANCV 150 € soit 150 € par personne.

La signature d'une convention de partenariat entre l'ANCV et la Ville de Dieppe, permet à la collectivité d'accéder aux offres de séjours Séniors en Vacances. Le choix de la destination, la réservation, la constitution d'un groupe de participants et le suivi du contrat sont effectués par la collectivité. La participation des bénéficiaires est encaissée par la collectivité lors de l'inscription puis reversée au prestataire à l'issue du voyage.

La convention prendra effet à compter de la signature par les parties et s'achèvera au 31 décembre 2011.

La dépense afférente aux frais de transports sera inscrite au budget 2011, fonction 61 – article 6247 – service 3273.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 2 réunie le 12 octobre 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'ANCV pour l'année 2011 ainsi que tout autre acte administratif nécessaire à la conclusion des contrats de réservation et à l'organisation des transports.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--